

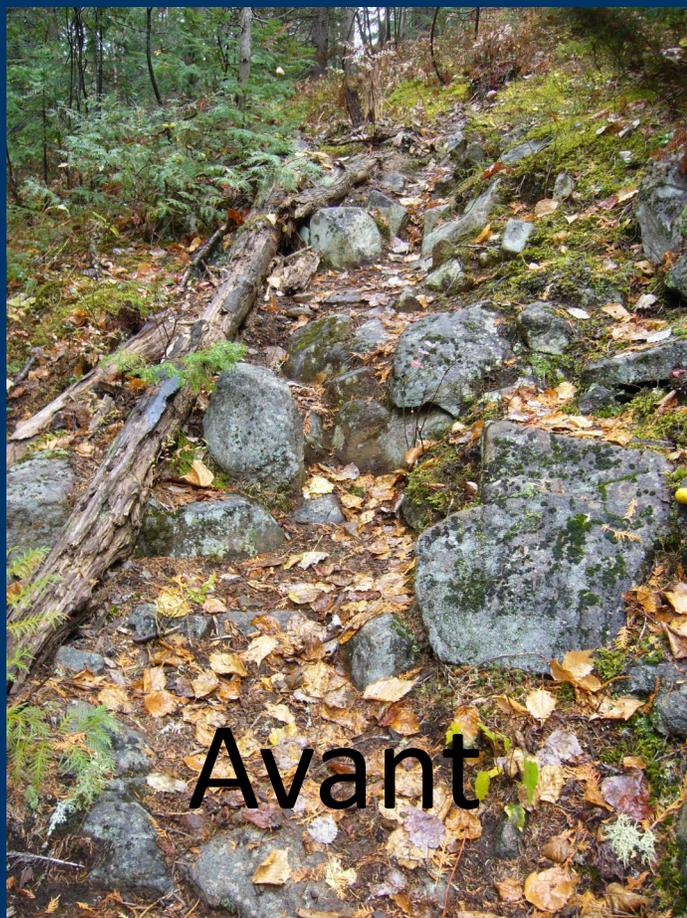


Prochaines séances du Conseil

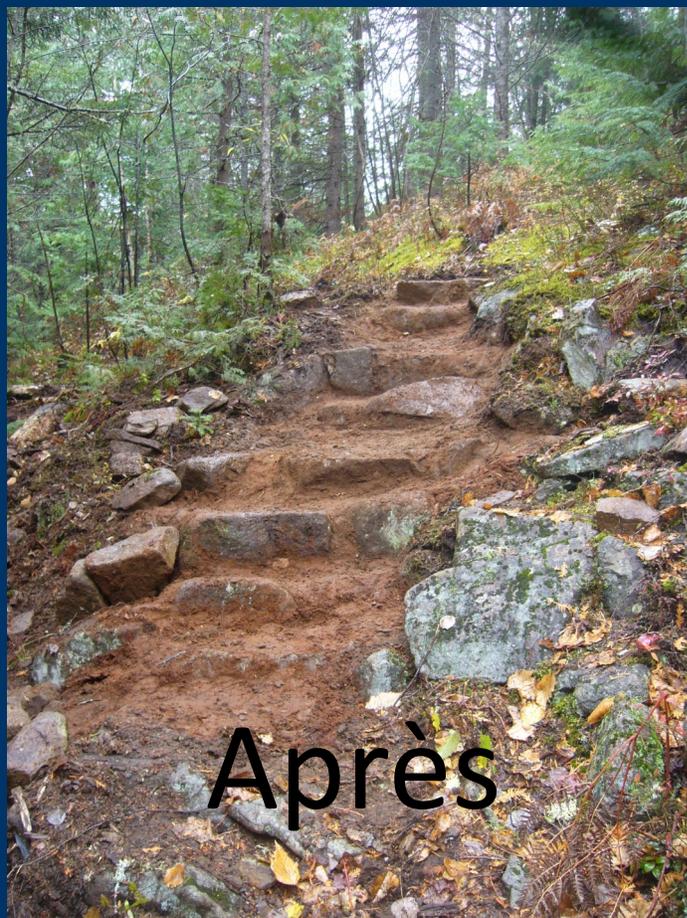
Lundi 9 novembre 2020

Lundi 14 décembre 2020

LE PÉRIODIQUE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE



Avant



Après

Aide financière de 99 000 \$ du ministère de l'Éducation pour les Sentiers du lac Kaël.

Photos du sentier Minaki. Plus d'informations à la page 14.

SOMMAIRE

Mot du maire	p. 2-3	Club Optimiste	p. 18
Environnement	p. 4 à 10	Club de l'amitié	p. 18
Loisirs	p. 14 à 16	Les ami(e)s d'Émélie	p. 19
AQDR	p. 17	Sûreté du Québec	p. 20
		Bibliothèque	p. 21



Le mot du maire...



Bonjour à vous Émouloises, Émoulois,

La saison des couleurs 2020 fut d'une intensité remarquable, ce n'est pas chaque année que l'on peut observer une palette de tons aussi riche et nuancée. Je garde en mémoire cette beauté qui s'estompe déjà, elle m'aidera par son souvenir à traverser les moments plus sombres de l'automne.

Le 28 septembre dernier, le décès de Joyce Echaquan à l'hôpital de Joliette jeta une ombre sur nous toutes et tous. Je n'ajouterai que peu de mots à cette tragédie qui a été abondamment couverte pas les médias décriant le racisme et la culture de rejet de la différence. Mais comme me disait ma grand-mère, cette toute petite femme d'une grande sagesse : « On est toutes des créatures du bon Dieu, mon p'tit gars ». Aujourd'hui, je vous invite à prendre quelques minutes pour méditer sur cette phrase toute simple qui rappelle que nous sommes toutes et tous égaux sur cette

Terre. Je tiens à offrir, au nom de toute l'équipe de la mairie, du conseil municipal et de moi-même nos plus sincères condoléances à ses enfants, son conjoint et également à toute la famille de madame Echaquan.

Coupes forestières

Quelques citoyens nous ont soulevé leurs inquiétudes quant aux coupes forestières prévues dans le nord de Lanaudière dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020-2025), ainsi que la lenteur du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), dans le processus de détermination des aires protégées. Je tiens à préciser à ces personnes que, depuis le début de notre mandat, le conseil travaille à la reconnaissance d'une aire protégée dans le secteur du lac Kaël. Grâce à nos représentations, le Comité sur les aires protégées de Lanaudière a retenu une portion du territoire autour du lac Kaël touchant les municipalités de Saint-Zénon, Saint-Damien et Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Cette zone est incluse dans les recommandations soumises en février dernier par le Comité sur les aires protégées au MELCC. Nous avons été informés dès le début que les délais de traitement de ces recommandations par le Ministère peuvent s'échelonner sur plus d'une année, donc la patience est de mise. Actuellement, en Matawinie seulement, les aires protégées représentent déjà plus de 12 % de notre territoire administratif, et ce, sans compter la réserve de la Vallée de la Rivière Noire de la Fiducie Écosystèmes Lanaudière ainsi que les propositions d'ajouts soumises au MELCC.

(suite en page suivante)



À terme, les aires protégées représenteront plus de 15 % du territoire matawinien, ce qui nous rapproche grandement du 17 % souhaité par Québec, alors que nos voisins des Laurentides sont à 8,54 % et que, pour la Mauricie, les aires protégées occupent 7,32 % du territoire. Et cette région a terminé son processus de désignation et n'a pas l'intention d'en créer davantage. Bien sûr qu'il y a place à l'amélioration en foresterie, mais ces chiffres que vous venez de lire montrent bien les efforts réalisés chez nous. De plus, l'ensemble des acteurs du milieu forestier de la MRC siégeant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire Lanaudière (Table GIRT 062) travaille en réelle concertation avec le milieu afin que tous les utilisateurs y trouvent leur compte.

Parc municipal

Les démarches pour notre projet de parc municipal vont bon train. Nous travaillons présentement de concert avec Loisirs et Sport Lanaudière afin que le projet de parc soit déposé au nouveau volet « Investir dans la résilience des collectivités face à la Covid-19 » du programme Infrastructures Canada. Cette subvention diminuerait de beaucoup les coûts à assumer par la Municipalité pour le développement du projet. Je vous tiendrai au courant des futurs développements.

Service incendie

Le 4 octobre dernier se tenait la Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières. Au nom du conseil, je tiens à remercier tous les employés du service des incendies pour leurs loyaux et précieux services. Je tiens à dire que nous avons

la chance d'avoir à Sainte-Émélie une équipe de 19 pompiers et pompières volontaires dynamique et dévouée, qui prend à cœur la sécurité de la population. Ce sont avant tout des citoyennes et citoyens qui prennent de leur temps pour suivre les formations requises (souvent les fins de semaine) afin de répondre aux exigences reliées aux risques incendies et à la sécurité des personnes. Je tiens encore une fois à vous exprimer ma gratitude.

Signal lumineux pour passage piéton

Nous avons entrepris des démarches auprès du ministère du Transport (MTQ) pour l'installation de signaux lumineux aux traverses piétonnières dans le village. À notre grande déception, le MTQ nous a expliqué que ce type de signalisation est permis selon les normes du Ministère sur les routes où le débit journalier est de 5000 véhicules et plus et que, selon leurs estimations, pour la route 131 à Sainte-Émélie-de-l'Énergie il est de 3000 véhicules par jour. Donc pas de signaux lumineux pour nous... Le conseil souhaite, tout comme vous, que la sécurité des piétons s'améliore dans le périmètre villageois. Nous n'abandonnerons pas la bataille, car nous croyons avoir raison dans ce dossier. Nous vous reviendrons sur le sujet.

En terminant, il ne me reste qu'à vous souhaiter un bel automne rempli de bienveillance pour vous, vos voisins et tout ce qui croise votre chemin au quotidien.

Bien à vous,

Martin Héroux



L'écocentre est à votre disposition pour vous départir de toutes les matières non acceptées lors de la collecte des encombrants (à l'exception des sacs de vidanges).

La municipalité souhaite vous rappeler que l'écocentre n'est pas un centre d'enfouissement. Il est nécessaire de trier vos matières AVANT d'aller les porter à l'écocentre. Certaines matières ne sont pas acceptées : renseignez-vous.

De plus en plus de personnes veulent se départir de leurs sacs de vidanges domestiques à l'écocentre : jeter vos sacs à l'écocentre, alors que vous payez déjà un service pour vous les faire ramasser devant votre porte, ne peut avoir que des conséquences négatives sur votre compte de taxes. Vous avez trop de vidanges? Procurez-vous un deuxième bac et une étiquette auprès de la Municipalité. Pensez également au compostage et au recyclage : le poids de vos poubelles pourrait diminuer de moitié!

Merci de penser aux conséquences de vos gestes, la municipalité pourrait prendre des mesures plus sévères pour lutter contre cette mauvaise habitude qui s'installe.

Pour la saison hivernale, l'écocentre est ouvert un vendredi par mois sur rendez-vous : consultez le calendrier. Vous devez appeler la réception pour indiquer que vous souhaitez déposer des matières le vendredi d'ouverture!



Le programme de récupération des matelas a permis de **valoriser 143 matelas** pour l'année 2020, et ce n'est pas fini!

Plus de **36,51 tonnes de CO² ont été évitées** grâce à la récupération de vos frigos et autres appareils à froid. Ce petit geste, qui est gratuit, équivaut à 18 allers-retours Montréal-Paris ou 80 allers-retours Montréal-Vancouver en train!



COLLECTE DES FEUILLES : aucun sac de plastique ne sera ramassé.

La collecte des feuilles aura lieu le **vendredi 13 novembre**. Les feuilles doivent être entreposées dans des sacs en papier ou dans des contenants avec poignées. Les feuilles mises dans des sacs en plastique ne seront pas ramassées.



HORAIRE DES COLLECTES

Le fournisseur de service n'est pas tenu de ramasser vos bacs si vous oubliez de les sortir. Pour être sûr que votre bac soit ramassé, veuillez les sortir la veille après 19 h ou le jour même avant 7 h.

Déneigez et déglacez vos bacs



Il est primordial de bien déneiger et déglacer vos bacs. Ces gestes si simples permettent aux éboueurs de vous offrir un service sécuritaire et professionnel. Cela ne concerne pas uniquement les couvercles. En effet, il est conseillé de laisser un dégagement d'environ 60 cm (2 pieds) autour de vos bacs afin de ne pas nuire à la collecte mécanisée.

Placez les **Roues** et les **Poignées** du côté de votre **Maison (RPM)**.

Important : Tous bacs glacés ou enneigés ne seront pas ramassés.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Tous les mois à lieu la collecte des encombrants. On ne peut pas mettre n'importe quoi au bord du chemin lors de cette collecte, vos matières risquent de rester au même endroit!

Lors de cette collecte, les items suivants sont ramassés :

ACCEPTÉ	REFUSÉ
Mobilier (table, chaise)	Sacs de vidanges
Sofa	Matières recyclables
Luminaire	Résidus de construction (bois, vinyle, brique, béton, etc.)
Tapis	Toilette, douche
Gros jouet (doit être découpé)	Matelas
	Métal (four, laveuse, sècheuse, etc.)
	Pneus
	Portes, fenêtres

Compostage domestique

La municipalité remercie chaleureusement les participants du groupe de suivi qui veulent prouver que le compostage domestique est une solution économique et écologique. Rappelons que l'implantation des bacs bruns augmenterait considérablement les taxes en plus de rajouter des camions sur les routes.

Étiquette pour bac supplémentaire : prix et comment se la procurer

001



Municipalité de
Sainte-Émélie
de-l'Énergie

2020

**Matières résiduelles
- Bac excédentaire -**

Comme pour 2020, il est nécessaire de vous procurer une étiquette si vous avez un deuxième bac noir et si vous voulez qu'il se fasse ramasser par notre fournisseur de service pour l'année 2021.

Vous pouvez acquérir l'étiquette à la Municipalité pour 86,75 \$. Elle est valide pour toute l'année.



Préservons et valorisons notre patrimoine agricole!

Vous avez des bâtiments en bon état ou une ou des parcelles de terre non exploitées et vous souhaitez les mettre en valeur?

Le service L'ARTERRE pourra vous mettre en lien avec des aspirants agriculteurs qui cherchent un lieu pour démarrer leur projet agricole ou qui sont à la recherche d'entreprises qui souhaitent une relève afin d'assurer le futur de leur exploitation agricole.

L'ARTERRE est un **service gratuit** d'accompagnement professionnel et de maillage axé sur l'établissement de la relève non apparentée ou œuvrant en dehors du cadre familial plus traditionnel.

Une **rencontre d'information virtuelle** aura lieu le **jeudi 19 novembre à 14 h et à 19 h 30**. L'inscription est obligatoire et il existe 3 moyens de s'inscrire :

- ♦ Auprès de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
- ♦ Auprès de l'agente de maillage, Isabelle Hardy, de Lanaudière Économique : arterre@lanaudiere-economique.org ou 450-365-9218, poste 3
- ♦ Directement sur le site internet www.arterre.ca.

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Territoire : priorités bioalimentaires et grâce aux contributions des MRC et des SADC de Lanaudière.





Un composteur communautaire et un dépôt de cendre à votre disposition au village

Comme vous le savez sûrement, le compostage sera obligatoire partout au Québec d'ici 2025, et notre village est engagé dans une démarche audacieuse de compostage domestique.



Si cela ne vous tente pas du tout d'avoir un composteur dans votre cour, si vous n'avez pas de cour ou si votre composteur déborde cet hiver, je vous invite à porter vos déchets compostables dans le **composteur communautaire** que nous offrons au bord du terrain accessible par le chemin qui prolonge la rue de la Mairie **entre les numéros 300 et 310 de la rue Bellerose** (à droite au bord du chemin, immédiatement derrière les maisons).

Merci de veiller à **retirer les étiquettes sur les fruits et légumes**. Elles ne sont pas biodégradables!



Vous pouvez aussi porter vos **cendres de poêle à bois** dans les deux barils de métal prévus à cet effet. Ils sont juste à côté du composteur communautaire.



La cendre n'est ni recyclée ni compostée actuellement, et nous en produisons beaucoup à Sainte-Émélie-de-l'Énergie! Si elle est de qualité, elle est précieuse pour amender les sols agricoles, où elle peut remplacer la chaux, ressource limitée extraite dans des mines.



La cendre doit provenir de la combustion de bois franc : pas de résineux ni de déchets autres que du bois – un peu de papier d’allumage, mais pas plus, surtout s’il est imprimé en couleur (les encres colorées contiennent des métaux lourds).

Le composteur communautaire et le dépôt de cendre constituent un projet pilote d’économie circulaire; vos déchets vont nourrir nos parcelles cultivées. Nous comptons sur votre bon sens pour qu’il soit un succès! N’hésitez pas à poser des questions au service de l’environnement municipal ou à Tante Agastache.



Lorraine Boury
Tante Agastache
 483, rue de la Mairie (accès par la rue Bellerose)
 Sainte-Émélie-de-l’Énergie
 Tél. : 514-814-6277

<https://www.facebook.com/Tanteagastache>
tanteagastache@gmail.com

Marie Sublet
 Chargée de projet en environnement
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l’Énergie
 460, rue de la Mairie
 Sainte-Émélie-de-l’Énergie
 Tél. : 450-886-3823, poste 7

environnement@steemelie.ca



Compostage : se préparer à l'hiver

En période hivernale, la chute des températures fera ralentir l'activité microbologique de votre tas de compost, mais le processus de décomposition reprendra avec le retour des beaux jours. Vous pouvez donc continuer à composter en hiver. Au printemps, il suffira d'ajouter à votre mélange des matières riches en carbone (comme des feuilles mortes), afin de rétablir l'équilibre carbone, qui favorisera le travail efficace des micro-organismes. Afin de vous préparer à la saison froide, voici quelques conseils utiles :

- ◆ Videz au maximum le composteur à l'automne pour faire de la place. Votre compost peut être déposé dans votre jardin, au pied de vos arbres ou dans vos plates-bandes. Si vous n'avez pas de jardin, vous ferez des heureux en donnant votre compost à une école ou à un groupe communautaire qui pourra l'utiliser dans ses aménagements paysagers.
- ◆ Si votre composteur est au fond de votre cour, vous pouvez installer un contenant couvert près de la maison pour accueillir plus facilement les matières putrescibles durant l'hiver. Vous pourrez les transférer dans votre composteur au printemps ou l'utiliser, s'il est prêt.
- ◆ Si vous générez beaucoup de résidus et que vous avez de la place, utilisez deux composteurs : pendant que le compost mûrit dans un des contenants, vous utilisez l'autre au quotidien durant la saison hivernale.
- ◆ Puisez dans votre réserve de matières sèches (feuilles mortes, copeaux de bois, pailles, etc.) que vous aurez constituée cet automne et continuez à déposer deux parts de matières sèches (brunes, riches en carbone) pour une part de matières humides (vertes, riches en azote).



equiterre.com

Épandez une couche de 3 à 5 cm de compost sous les haies, les vivaces, les arbres fruitiers, dans le jardin, etc. et vos plantes seront resplendissantes de santé au printemps!



La Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière est très fière de vous présenter les lauréats 2020 des bourses de la Fondation Desjardins :

Alix Bilodeau – Bourse Engagement (1 000 \$)

Alix a débuté cet automne un DEC en sciences humaines – profil administration. Il a gagné en 2018 le volet étudiant du concours OSEntreprendre au niveau régional et une seconde fois au provincial avec son projet JEHM le paintball (taggué JEHM). Il pratique plusieurs sports dont l’haltérophilie depuis 5 ans dans un club nommé les Husky et avec lequel il participe à des compétitions environ une fois par mois, dont les Jeux du Québec en 2019 où il a fini deuxième dans sa catégorie.

Maxime Boisvert – Bourse Persévérance (1 000 \$)

Natif de Mandeville, ce jeune homme de 18 ans a débuté cet automne un DEP en électrotechnique – profil montage de ligne à Sainte-Anne-des-Monts. Il aimerait bien travailler à Hydro-Québec après avoir obtenu son diplôme. De plus, il suit des cours du soir pour obtenir son équivalence de secondaire 5.



Desjardins
Caisse du Nord de Lanaudière

480, rue Desrosiers
Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0
Tél. : 450 886-3843 ou 1 877 886-3843
Télec. : 450 835-3428

Visitez notre page Facebook



L'aide d'urgence aux PME

Comment ça marche?

QU'EST-CE QUE C'EST?

Prêt

Montant maximum de 50 000 \$.
La somme prêtée devra donc être remboursée.

3%

Profitez d'un taux préférentiel de 3%

Moratoire

Capital et les intérêts.
Durée de 3 mois après signature de l'entente avec la MRC

36 mois

Durée de l'amortissement, excluant le moratoire

LA MRC SUBVENTIONNE LES 9 PREMIERS MOIS D'INTÉRÊT

À QUOI SERT CE PRÊT?

Couvrir le manque de liquidités occasionné par la pandémie

PLUS D'INFORMATION ?

- Visitez notre site internet www.mrcmatawinie.org
- Contactez-nous : **450 834-5441 poste 7080** ou par courriel : info@matawinie.org
- Suivez-nous sur Facebook

POUR REMPLIR UNE DEMANDE:

1

Remplir le formulaire de demande (disponible en ligne)

Joindre les documents nécessaires à la demande :

- Derniers états financiers comptables
- États financiers intermédiaires récents
- Budget de caisse prévisionnel des 6 prochains mois
- Bilan personnel à jour
- Document attestant que le signataire est mandaté par son organisation (*si besoin*)

2





CENTRE RÉGIONAL
UNIVERSITAIRE DE
LANAUDIÈRE

LE CRUL, C'EST...

- Le service de courtage du savoir qui t'offrira la possibilité de poursuivre tes études universitaires dans ta région, ce qui te permettra de demeurer dans ton milieu de vie avec ta famille et tes amis.
- Le moyen idéal d'économiser et de réduire considérablement tes dettes d'études.
- Le choix à faire pour avoir une meilleure qualité de vie, en évitant les bouchons de circulation, et ainsi contribuer au mieux-être de l'environnement en réduisant ton empreinte carbone.
- L'opportunité de travailler, une fois diplômé, au sein d'organisations lanaudoises toujours en quête de talents.

Un diplôme universitaire, c'est un passeport vers tes rêves !

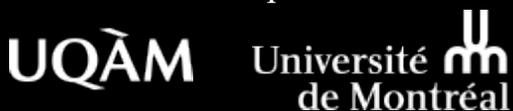
- 4 domaines d'études, 20 programmes
- Projets de recherche et développement
- Formations reconnues en partenariat avec l'UQTR, l'UQÀM et l'Université de Montréal

Université répondante



Université du Québec
à Trois-Rivières

Universités partenaires



HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi :
9 h à 16 h 30

COORDONNÉES (SIÈGE SOCIAL)

781, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec)
J5Y 1B4

450 470-0911, poste 7302

info@crul.ca



Municipalité de
**Sainte-Émélie
de-l'Énergie**

Un grand ménage à prévoir sur les sentiers du lac Kaël

La Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a reçu une aide financière de 99 000 \$ du ministère de l'Éducation pour les Sentiers du lac Kaël. Cette aide est octroyée par le ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA).

Grâce à cette subvention, les escaliers, les ponts et les trottoirs des sentiers du Kaël seront refaits. Une partie de la somme sera utilisée pour l'affichage sur les sentiers. De nouvelles balises, des cartes pour se repérer et des panneaux de sensibilisation aux bonnes conduites seront mis en place cet hiver. La démolition du refuge au lac Théophile, devenu vétuste, est prévue cet hiver pour une nouvelle construction à l'été. L'installation de toilettes sèches et d'abris à bois de chauffage sont aussi prévus.

Si vous êtes intéressés à devenir bénévole pour les sentiers émélinois, contactez Josée Fafard au 450 886-3823, poste 5 ou loisirs@steemelie.ca.



Photos :

← *La Mère des montagnes visible sur le sentier Onikam*

↓ *Sentier Maskana avec une balise « champignon »*

→ *Trottoir à refaire au sentier Minaki*





Campagne de sensibilisation sur la sécurité aux passages piétonniers



Municipalité de
**Sainte-Émélie
de-l'Énergie**



Les maires des municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints sont fiers d'avoir participé à une activité de sensibilisation visant la sécurité aux passages piétonniers, en collaboration avec la Sûreté du Québec le 1^{er} octobre. Tous trois n'ont pas hésité à rappeler aux automobilistes traversant leur municipalité respective qu'ils doivent partager la chaussée avec les piétons. Le Code de la sécurité routière est bien clair, **le piéton a priorité** sur les conducteurs et les cyclistes qui doivent lui céder le passage. Par contre, le piéton doit s'assurer qu'il peut traverser sans risque, c'est-à-dire que les véhicules et les cyclistes l'ont vu et qu'ils lui cèdent le passage.



Martin Héroux, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, souligne que tous les membres des conseils municipaux sont sensibles à la problématique de trafic intense au cœur de nos villages. Le transport routier a une incidence certaine sur la sécurité des citoyens et citoyennes et, faute de pouvoir le détourner, il est primordial de respecter les mesures mises en place, longuement réfléchies, comme

les passages piétonniers. Richard Rondeau, maire de Saint-Zénon, met l'accent quant à lui sur la responsabilité collective afin d'offrir des rues principales sécuritaires favorisant le commerce de proximité et le développement des économies locales. Réjean Gouin, maire de Saint-Michel-des-Saints rétorque de son côté que les limites de vitesse à 50 km/h dans les noyaux villageois ne doivent pas être perçues comme une obstruction à la circulation par les conducteurs, mais bien comme un outil assurant une cohésion entre tous les utilisateurs de la chaussée.



Au Québec, sept piétons sont happés chaque jour, soit par distraction soit par manque de courtoisie des automobilistes. Par le biais de cette action concertée, une initiative de la MRC de Matawinie, tous souhaitent améliorer la sécurité des piétons sur notre territoire.



Une nouveauté haute en couleurs!



La Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'est vu accorder, par le ministère de l'Éducation, une subvention de 30 908,66 \$ pour l'installation d'une paroi d'escalade au Centre culturel et sportif Jean-Antoine-Leprohon.

Le mur de 16 pieds de haut et de 550 pieds² (50 m²) de surface à explorer devrait être installé avant la fin de l'année 2020 et nous pourrons débiter des activités d'initiation dès janvier 2021 en collaboration avec le Club d'escalade de Lanaudière. Nous vous rappelons qu'il existe deux très belles parois naturelles à Sainte-Émélie et, grâce à ce nouvel équipement, les Émélinois et Émélinoises désireux d'appivoiser les hauteurs pourront acquérir les notions nécessaires afin de pouvoir grimper en nature. Des journées porte ouverte d'initiation seront offertes dès que les mesures sanitaires le permettront.

Marché de Noël de Sainte-Émélie

Le marché de Noël, édition 2020, aura lieu seulement si, le 15 novembre, nous sommes passés en zone jaune ou verte. Si nous sommes en zone orange ou rouge, nous verrons dans l'obligation de l'annuler afin de suivre les règles sanitaires en vigueur.



Si nous avons l'opportunité de le tenir, le marché aura lieu le samedi 28 novembre de 10 h à 18 h à l'église située au 350, rue Principale, avec un maximum de 15 kiosques. Un comité fera la sélection des exposants afin de s'assurer d'une diversité dans les produits, pour le plus grand bonheur des visiteurs. Nous espérons pouvoir vous accueillir en grand nombre!

Pour toute information concernant le Marché de Noël : 450 886-3823, poste 5 ou loisirs@steemelie.ca



Association **Québécoise de Défense des droits des Retraités et préretraités**



AQDR

Brandon

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

COMITÉ STE-ÉMÉLIE

Bonjour à tous,

L'AQDR a été silencieuse depuis quelque temps, mais ça ne signifie pas qu'elle ne faisait rien. L'AQDR nationale, comme les autres organismes de défense de droits, est à l'affût des décisions du gouvernement et intervient pour défendre les droits des aînés et aînées (qui en ont bien besoin durant la pandémie).

Nous avons maintenant un représentant de notre région au national : monsieur Luc Dugas.

Nous n'avons pas eu et ne tiendrons pas d'assemblée générale annuelle à cause de la pandémie. Les postes sont reconduits pour un an sauf pour madame Harrisson qui a donné sa démission. Nous la remercions grandement pour tous les services rendus.

TRANSPORT

Nous avons repris les transports médicaux, lentement mais sûrement, en toute sécurité. Pour différentes raisons, nous avons perdu plusieurs chauffeurs, soient Diane Laurier, Gilles Ricard, monsieur Bisailon et Monique Arbour. Gros, gros merci à eux!

Nous sommes donc à la recherche de bénévoles pour les remplacer. Si vous avez moins de 70 ans, êtes en bonne santé, que vous avez du temps à donner et que ce message vous interpelle, communiquez avec Marilee Descôteaux au 450 835-4705, poste 3499.

Les véhicules sont adaptés par l'AQDR pour transporter les passagers en toute sécurité, et désinfectés entre chaque transport. Les règles sanitaires sont appliquées à 100 %.

VACCIN POUR LA GRIPPE

Cette année, la vaccination ne sera pas organisée par l'AQDR. Le CISSS Lanaudière poursuit sa réflexion à savoir qui l'effectuera (pharmacie, CLSC ou autre). Soyez aux aguets.

Nous vous souhaitons un bel automne, en santé.

Lise Bergeron, trésorière



Club Optimiste et Club de l'amitié

Bonjour à vous tous et toutes,

Le Club Optimiste de Sainte-Émélie-de-l'Énergie est lui aussi en pause forcée pour une période indéterminée. Ce moment est nécessaire. Nous espérons vous retrouver le plus rapidement possible.

D'ici là, bon courage et au plaisir de vous revoir.

L'équipe du Club Optimiste 2020-2021



Club de l'Amitié Sainte-Émélie-de-L'Énergie

Bonjour à vous tous et toutes,

Suite à la deuxième vague de COVID-19 qui commence à se pointer le nez, et avec toutes les restrictions du gouvernement, nous avons décidé de retarder les activités du Club de l'Amitié.

Aussitôt que nous pourrons recommencer, nous vous informerons en mettant les activités sur le tableau électronique.

Si on veut s'en sortir, il faut écouter et suivre les consignes. Prenez soins de vous, on a hâte de vous revoir.

Francine Hénault, présidente

1260, route St-Joseph, Sainte-Émélie-de-L'Énergie (Québec) J0K 2K0
francine_henault@hotmail.com
450-886-5052



LE COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Bonjour,

Suite à notre assemblée générale, je vous présente les membres du CA : Patricia Belleville, présidente, Lorraine Pelland, vice-présidente, Carole Ducharme, trésorière, Irène Arbour, Gaétane Coulombe et France Larivière, administratrices, et Hélène Ross, secrétaire.

Au moment de lire ces lignes, le comptoir de meubles sera probablement fermé pour la saison hivernale. **Nous vous rappelons que tout ce qui est donné doit être en bon état pour pouvoir servir à d'autres.** Merci à tous ceux et celles qui prennent le temps de faire un premier tri dans leurs dons.

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES PANIERS DE NOËL 2020

Les Ami(e)s d'Émélie prévoient offrir des paniers de Noël. Pour être éligible aux paniers de Noël, votre demande doit être évaluée; il vous faut une **preuve officielle** de résidence à Sainte-Émélie (bail, permis de conduire, compte de téléphone, d'électricité, etc.). Toute demande devra être effectuées avant le **7 décembre, 11 h. Aucune demande ne sera acceptée après cette date.**



Contactez-nous le plus tôt possible au **450-886-9009**. Si vous laissez un message sur le répondeur, dites votre nom et le numéro de téléphone où l'on peut vous rejoindre. Nous vous téléphonerons la **semaine précédant** la distribution des paniers. **Ne soyez pas inquiets.**

La distribution des paniers sera faite au comptoir vestimentaire situé au presbytère de Sainte-Émélie le **15 ou 16 décembre 2020, sur rendez-vous. Nous vous contacterons pour préciser l'heure de votre rendez-vous.**

Le comptoir sera fermé à partir du 11 décembre 2020, 16 h.
Réouverture le vendredi 15 janvier 2021, 13 h.

Nous profitons de l'occasion pour offrir à tous les usagers, les clients et les bénévoles du comptoir un bon temps des Fêtes!

En cas de besoin, communiquez au 450-886-9009.
Hélène Ross, secrétaire



CONSEILS DE PRÉVENTION POUR LES TRAVERSES PIÉTONNIÈRES

PIÉTON ET CONDUCTEUR : PARTAGEONS LA ROUTE!

Une campagne de sensibilisation pour les traverses piétonnières a eu lieu dans la MRC de Matawinie au courant des dernières semaines. L'agente communautaire de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Matawinie et les différents intervenants, qui étaient présents lors de la campagne de sensibilisation, ont constaté qu'il doit y avoir un rappel des règles à respecter concernant les traverses piétonnières.

Le saviez-vous?

Chaque jour au Québec, 7-8 piétons sont heurtés par un véhicule, principalement en zone urbaine. C'est pourquoi le Code de la sécurité routière prévoit une réglementation afin d'assurer des déplacements sécuritaires. Dans tous vos déplacements sur la route, vous devez être concentrés et vigilants!

QUELQUES CONSIGNES POUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS

Être visible

Vous êtes plus à risque dans l'obscurité, car vous êtes moins visibles pour les conducteurs. Portez des vêtements ayant des matières réfléchissantes, cela vous permettra d'être vus par les automobilistes.

Sur le trottoir

En tant que piéton, vous devriez toujours circuler sur le trottoir. S'il n'y en a pas, marchez sur l'accotement dans le sens contraire de la circulation.

Aux intersections

Lorsque vous devez emprunter une intersection, assurez-vous de l'absence de danger et gardez un contact visuel avec les conducteurs pour vous assurer qu'ils vous ont vu. En tout temps, vous devez respecter les feux pour piétons. S'il y a seulement des feux de circulation, vous avez le droit de passage au feu vert ainsi que la priorité en vous engageant sur la chaussée. Au panneau d'arrêt, vous avez la priorité de passage et les automobilistes doivent immobiliser leur véhicule pour vous céder le passage.

Vigilance aux passages pour piétons

Ces passages sont délimités par des bandes jaunes et ils sont indiqués par un panneau. Vous avez la priorité lorsque vous vous y engagez. Les automobilistes et les cyclistes doivent s'immobiliser pour vous laisser passer. Les automobilistes doivent anticiper que vous allez traverser; un excès de 10 km/h peut faire la différence entre la vie et la mort.

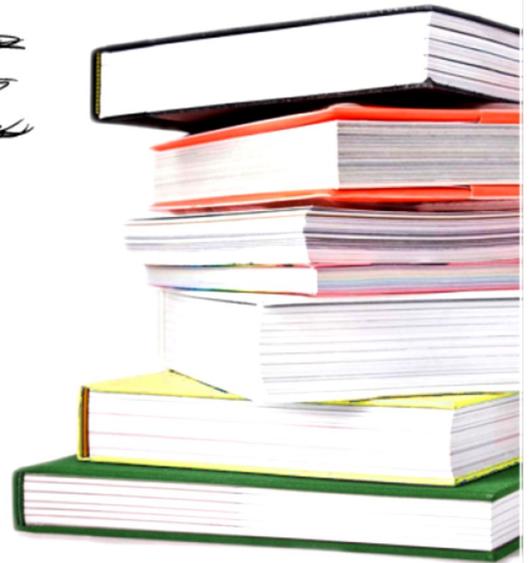
Éviter les distractions

L'utilisation d'un cellulaire, que ce soit pour converser, texter ou utiliser Internet, ainsi que le port des écouteurs distraient autant l'automobiliste que le piéton. Il est important de se concentrer sur son environnement.

La ligne d'arrêt pour les automobilistes

Les automobilistes doivent immobiliser leur véhicule avant la ligne d'arrêt, située devant le passage pour piétons. Si toutefois il n'y a pas de ligne d'arrêt, l'automobiliste doit laisser la voie libre en s'arrêtant avant le passage pour piétons.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Mardis : 18 h à 20 h

Jeudis : 14 h à 16 h

Samedis : 10 h à 12 h

Bonjour à tous et toutes,

Votre bibliothèque est maintenant ouverte aux usagers, mais il y a des restrictions.

1. Les **heures d'ouverture** demeurent limitées aux jours et heures ci-dessus.
2. Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires.
3. Vous pourrez circuler dans la bibliothèque en maintenant une distance de 2 mètres avec les autres usagers.
4. Le nombre d'usagers est limité à 8 à la fois.
5. Nous vous demandons de limiter votre visite à environ 20 minutes, surtout s'il y a des gens en attente à l'extérieur.
6. Vos **retours devront être déposés dans la chute à livres avant d'entrer**. Vous pouvez toujours déposer vos retours dans la chute à livres 24 heures sur 24.
7. Vos prêts seront enregistrés sans contact et vous pourrez les apporter avec vous.
8. Vous pourrez faire des **réservations** de documents non disponibles et demander des **prêts entre bibliothèques (PEB)** sur place.
9. Vous pouvez continuer à faire des demandes par téléphone au 450-886-3823, poste 9, par le site web du Réseau Biblio CQLM, biblietie.ca (vous devrez avoir votre carte d'abonné en main), ou en envoyant un courriel à notre site web, biblio053@reseaubibliocqlm.gc.ca, avec une liste des titres et auteurs désirés.
10. Il n'y aura pas de places assises ni d'accès aux ordinateurs destinés aux usagers. Le Wi-Fi est toujours disponible, mais de l'extérieur.
11. La toilette demeure inaccessible aux usagers.

Nous devons recommencer à charger les **frais de retard**, mais il n'y aura pas d'amendes pour les jours où les documents seront dans la chute à livres.

Nous espérons que cette ouverture additionnelle de nos services répond en partie à vos espérances. Nous vous remercions de votre compréhension.

France Conochie, coordinatrice



L'ÉCHO

Date de tombée des prochaines parutions

Le 10 décembre pour la parution de janvier-février 2021

Le 10 février pour la parution de mars-avril 2021

Par courriel seulement

Les textes non reçus par courriel ne seront pas publiés.

Martine Pinard, 450 886-3823, poste 8

comptes@steemelie.ca

L'article publié peut différer de l'original pour des raisons de mise en pages.

Aucuns frais pour les OBNL de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

(Une page maximum)

Tarifs en cours

Carte professionnelle	25 \$
1/4 page	50 \$
1/2 page	70 \$
1 page	100 \$
Carte professionnelle - année	100 \$

MRC de
Matawinie

**Infirmière
EN MILIEU
RURAL**

Vous êtes âgés de plus de 55 ans ?

**Vous avez besoin de soins
ou de services de santé ?**

Sur rendez-vous

Une infirmière en milieu rural est disponible
à **Sainte-Émélie-de-l'Énergie** tous les vendredis.

Pour prendre rendez-vous, communiquez au
450 886-3861

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière



Une question ou un besoin d'information?

Trois moyens de nous joindre :



Centre de service Sainte-Émélie-de-l'Énergie

480, rue Desrosiers, Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0

450 886-3843



@caisseNorddeLanaudiere



Manawan | Saint-Michel-des-Saints | Saint-Zénon

Emplois disponibles tout près !

À Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon

Information disponible sur le site
www.haute-matawinie.com

Section Emplois disponibles
Liste mise à jour régulièrement



1 450-898-2834

Conception	Arrêt planifié	Installation
Fabrication	Soudure acier/aluminium	Unité mobile
Usinage	Déménagement industriel	Déneigement

Faites nous confiance pour un travail professionnel

Nous délimitons l'espace à déneiger
Stationnement & Toiture
Résidentiel & Commercial

Sylvain Arbour 450 886-5350
Christopher Arbour 450 898-5424

- Rénovation générale
- Résidentiel
- Commercial
- Maison neuve
- Toiture de bardeau

Sylvain Arbour, propriétaire
20, ch du Domaine de l'Érable,
Sainte-Émélie-de-l'Énergie J0K 2K0

RBQ 5711-6501-01
Tél : 450 886-5350
Fax : 450 886-2403

Centre de services scolaire des Samares



Pour votre compte de **taxe scolaire**

Pour toute question ou pour le paiement de celle-ci, adressez-vous au :

Centre de services scolaire des Samares
450-758-3500

Protégez-Vous recommande
les services de

DERY
telecom

selon l'enquête publiée en septembre 2019.



MERCI à notre clientèle de faire de nous l'entreprise favorite!

